

Procédure : Obtention d'une identité électronique sécurisée et mise en correspondance avec le compte DEP

Cette procédure sert à toute personne devant obtenir une identité électronique sécurisée requise pour accéder au DEP, que ce soit les patients / représentants, les prestataires de soins, le personnel de la Communauté de Référence Dossier Électronique du Patient Neuchâtel (CR DEP NE). Cette procédure indique toutes les étapes à suivre, les points nécessitant une attention particulière, etc.

1. Prérequis

Tout d'abord, les prérequis suivants doivent être remplis :

- ✓ Vous disposez d'une pièce d'identité (passeport ou carte d'identité) en cours de validité
- ✓ Vous avez choisi un éditeur de moyens d'identification électronique (MIE) **certifié¹** et reconnu par la CR DEP NE
- ✓ Vous avez reçu par la CR DEP NE, lors de votre inscription à « Mon Dossier Santé », des identifiants à usage unique

2. Obtention d'une identité électronique sécurisée pour les professionnels de la santé

Les identités électroniques sécurisées compatibles DEP (obligatoires pour accéder au DEP) sont fournies par des éditeurs de moyens d'identification électronique (MIE) certifiés selon l'art. 31 de l'ordonnance fédérale sur le dossier électronique du patient (ODEP).

En tant que prestataire de soins, différents éditeurs certifiés fournissent des MIE. À titre d'exemple, les sociétés HIN (eID HIN) et ELCA (TrustID) en proposent.

La CR DEP NE vous invite à contacter directement ces éditeurs pour obtenir un MIE permettant ensuite l'accès au DEP.

Dans le cas où vous possédez déjà une adresse e-mail sécurisée HIN, sachez également qu'il est possible d'améliorer votre compte HIN existant pour disposer d'un tel MIE.

¹ Les identités actuellement acceptées sont les SwissID de SwissSign, les TrustID d'ELCA et les HIN eID

3. Obtention d'une identité électronique sécurisée pour les patients

Les identités électroniques sécurisées compatibles DEP (obligatoires pour accéder au DEP) sont fournies par des éditeurs de moyens d'identification électronique (MIE) certifiés selon l'art. 31 de l'ordonnance fédérale sur le dossier électronique du patient (ODEP).

Le MIE certifié accepté par la CR DEP NE pour accéder au DEP en tant que patient est l'identité électronique « SwissID », fournie par l'éditeur SwissSign. Celle-ci vous permettra également d'accéder à bien d'autres services que « Mon Dossier Santé » (p. ex. Guichet Unique du canton de Neuchâtel, site de La Poste, etc.).

3.1 Personne non-adhérente au Guichet Unique (GU)

3.1.1 Création d'un compte

Si vous n'êtes pas encore adhérent(e) au GU, vous pouvez directement créer votre identité électronique sécurisée. La création d'un compte dans l'exemple qui suit se focalise sur l'identité « SwissID » :

1. Accéder au site www.swissid.ch/fr
2. Cliquer sur « Créer un compte » (bouton gris en haut de la page)
3. Entrer toutes les informations personnelles demandées
4. Accepter les conditions générales SwissID en cochant la case correspondante
5. Confirmer l'inscription avec le bouton rouge « Continuer »

Suite à cela, l'éditeur SwissSign vous attribue un identificateur univoque, qui permet de s'assurer à l'avenir qu'il s'agit bien de vous. Vous recevez ensuite une confirmation d'inscription par e-mail.

Cette étape correspond au niveau 1 d'authentification (autodéclaration). En accédant à votre compte en ligne, vous pouvez également :

- Indiquer votre adresse, pays et langue de correspondance
- Activer l'authentification à deux facteurs dans « Paramètres du login » (fortement recommandé)

3.1.2 Vérification de l'identité

Une vérification de l'identité via application mobile SwissID est possible, mais elle ne garantit pas un niveau d'authentification suffisant pour accéder au DEP (niveau 2). Ainsi, seuls les moyens de vérification de l'identité suivants proposent le niveau d'authentification 2+ requis par la loi :

- Formulaire et vérification en face-à-face
- Reprise d'une identité SuisseID (directement sur le site SwissID)

Si vous n'avez pas d'identité SuisseID ou si vous n'en êtes pas sûr(e), veuillez procéder de la manière suivante :

1. Cliquer sur le bouton de menu (3 barres horizontales formant un carré)
2. Sélectionner « Mon identité vérifiée »
3. Cliquer sur le bouton « Modifier les données d'identité » en bas de page
4. Sélectionner « Administration cantonale ou communale »
5. Cliquer sur le bouton rouge « Démarrer »
6. Cliquer sur le bouton rouge « Télécharger maintenant »
7. Imprimer le document PDF généré par SwissID
8. Remplir les champs « Lieu », « Date » et « Signature »
9. Se rendre dans un lieu d'enregistrement compétent² **muni d'une des pièces d'identité spécifiées sur le formulaire et en cours de validité** (p. ex. carte d'identité ou passeport suisse) pour faire établir une copie certifiée authentique de la pièce d'identité

Le lieu d'enregistrement se charge d'envoyer le formulaire et la copie certifiée authentique de la pièce d'identité à SwissSign.

Votre identité est vérifiée par SwissSign à la réception des documents. Cette vérification peut prendre jusqu'à 5 jours ouvrables. Vous recevrez ensuite une confirmation et votre compte SwissID sera passé à un niveau d'authentification 2+ suffisant pour accéder à « Mon Dossier Santé ».

² La liste des lieux compétents pour délivrer une copie certifiée authentique de votre pièce d'identité est disponible sur le site <https://www.mondossiersante.ch/>

3.2 Personne adhérente au Guichet Unique (GU)

Cette facilité d'accès à « Mon Dossier Santé » n'est pas encore disponible. Celle-ci est en attente de la préparation et de la migration par le SIEN des identités GU vers un fournisseur de moyen d'identification électronique certifié, qui devrait survenir courant 2022. Cette identité unique vous permettra ainsi d'accéder à la fois à « Mon Dossier Santé » et au GU.

4. Mise en correspondance entre l'identité électronique sécurisée et le compte DEP

L'exemple suivant détaille la mise en correspondance d'une identité électronique sécurisée avec un compte « Mon Dossier Santé ». Pour ce faire, il est nécessaire de se munir au préalable des éléments suivants :

- Identifiants « e-ID » comprenant :
 - Un nom d'utilisateur
 - Un mot de passe
 - Un téléphone / smartphone pour l'authentification à deux facteurs
- Identifiants à usage unique fournis par la CR DEP NE pour le 1^{er} accès à « Mon Dossier Santé »

La marche à suivre pour la mise en correspondance est la suivante :

1. Accéder au site <https://epr.ne.post-ehealth.ch/>
2. Cliquer sur la ligne « Nom d'utilisateur et mot de passe temporaire », méthode d'authentification permettant de se connecter au système pour la 1^{ère} fois
3. Entrer le nom d'utilisateur et le mot de passe à usage unique qui vous ont été fournis par la CR DEP NE lors de votre inscription à « Mon Dossier Santé »
4. Sélectionner dans le menu déroulant l'éditeur de MIE correspondant, p. ex. SwissSign ; la plateforme « Mon Dossier Santé » vous envoie automatiquement sur le site de l'éditeur
5. Se connecter avec vos identifiants « e-ID » et l'authentification à deux facteurs ; le site de l'éditeur vous renvoie vers la plateforme « Mon Dossier Santé »

Le renvoi vers la plateforme « Mon Dossier Santé » provoque la mise en correspondance automatique de votre identité électronique (e-ID) et votre compte « Mon Dossier Santé ».

5. Futures connexions

La démarche décrite au point 3 ne se fait qu'une seule fois, à la 1^{ère} connexion. Les futures connexions se déroulent de la manière suivante :

1. Accéder au site <https://epr.ne.post-ehealth.ch/>
2. Cliquer sur l'éditeur de MIE correspondant à votre identité électronique (p. ex. SwissSign)
3. Se connecter avec vos identifiants (p. ex. SwissID) et l'authentification à deux facteurs

Vous êtes maintenant connecté à « Mon Dossier Santé ».

6. Service d'assistance

En cas de question ou de problème lors du processus d'obtention d'une identité électronique sécurisée et/ou de la mise en correspondance avec votre compte « Mon Dossier Santé », veuillez contacter la CR DEP NE :

- Par e-mail : info@mondossiersante.ch
- Par téléphone : 032.889.52.61